

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Michèle ROCH,

Procuration : Judikaël PILLES à Maguy CARMELLI-AMADIO

--==--

Approbation du Compte Administratif 2022 du budget principal

On constate un bilan excédentaire d'un montant total de 1 617 417 € (802 792 € en fonctionnement et 814 625 € en investissement) qui permettra de définir l'enveloppe budgétaire pour la programmation 2023.

En fonctionnement, le chapitre des charges à caractère général s'élèvent à 504 372 €

Les charges de personnel : 535 851 €

Les atténuations de produits : 14 518 €

Les charges de gestion courante : 172 113 €

Et les amortissements : 137 229 €

En recettes,

Les produits des services : 81 735 €

Les impôts et taxes : 682 220 €

Les dotations et subventions de fct : 456 031 €

Les produits de gestion courante : 210 725 €

Les produits exceptionnels : 6 552 €

Les atténuations de charges : 3 978 €

L'excédent reporté : 665 914 €

Les amortissements : 59 712 €

En investissement :

Dépenses totales réalisées : 449 580 €

⇒ Signalétique du village : 22 809 €

⇒ Sécurisation des abords des établissements scolaires : 293 229 €

⇒ Acquisitions de matériels : 19 033 €

⇒ Aménagements centre bourg : une régularisation (dépenses et recettes) de 752 044 €

⇒ Rénovation de la halle des sports : 18 044 €

⇒ Clôture du stade de football : 8 431 € (une subvention de 4000 € sera perçue en 2023)

⇒ Travaux divers : 26 614 €

⇒ Salle des fêtes : 3 306 €

⇒ Travaux plage : 10 782 € (travaux de confortement du talus)

Déficit reporté de 96 630 €

Amortissements : 59 712 €

Remboursement de l'emprunt : 500 000 €

Recettes perçues : 43 200 €

Nouvel emprunt perçu de 600 000 €

FCTVA : 98 311 €

Taxe d'aménagement : 9 178 €

Excédent de Fct capitalisé : 981 038 €

Amortissements : 137 229 €

Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Principal

(délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

- Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif 2022 – Budget Principal

(délibération)

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 337 381,00
	Réalisé :	1 806 375,11
	Reste à réaliser :	1 114 500,00
Recettes	Prévu :	3 501 311,00
	Réalisé :	2 621 000,89
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 119 744,00
	Réalisé :	1 364 083,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 119 744,00
	Réalisé :	2 166 876,78
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	814 625,78
Fonctionnement :	802 792,99
Résultat global :	1 617 418,77

Affectation du résultat 2022 – Budget Principal

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	136 878,11
- un excédent reporté de :	665 914,88

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	802 792,99
- un excédent d'investissement de :	814 625,78
- un déficit des restes à réaliser de :	1 114 500,00

Soit un besoin de financement de :	299 874,22
------------------------------------	------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	802 792,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	299 874,22

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	502 918,77
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	814 625,78

Approbation du compte de gestion 2022 – Budget du Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,**

- Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif 2022 – Budget du Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	308 228,00
	Réalisé :	2 134,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	308 228,00
	Réalisé :	190 362,22
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement :	0,00
	Fonctionnement :	188 228,22
	Résultat global :	188 228,22

Affectation du résultat 2022 – Budget du Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		103 366,00
- un excédent reporté de :		84 862,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		188 228,22
- un excédent d'investissement de :		0,00
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT		188 228,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		188 228,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT		0,00

BUDGET PRIMITIF 2023 – Budget principal :

Au titre des dépenses importantes à prévoir en 2023, il convient de noter le paiement de la 1^{ère} annualité du nouvel emprunt de 600 000 € contracté récemment.

Budget principal

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 2 197 830,00 (dont 1 114 500,00 de RAR)
Recettes : 2 197 830,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 025 703,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 2 025 703,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :

Sont inscrits **2 025 703 €** dont 1 615 572 € de dépenses réelles et 410 131 € d'opération d'ordre et de virement à la section d'investissement.

A noter :

- Les **charges à caractère général** pour un montant global de **749 667 €** qui regroupe, entre autres,
- la maintenance : 93 000 € (contrôles de sécurité des bâtiments et des installations, forfait éclairage public, caméras de surveillance) les logiciels bibliothèque, logiciels informatiques, photocopieurs écoles + mairie, extincteurs, installation téléphonique, machine à affranchir
- Eau et assainissement : 22 000 €
- 172 000 € contre 90 000 € en 2022 : énergie électricité (très forte augmentation des tarifs d'énergie suite à la guerre en Ukraine)
- 95 000 contre 45 000 € en 2022 : gaz
- Carburants : 12 000 €
- Fournitures d'entretien : 23 500
- Fournitures de petit équipement : 14 000 €
- Voirie : 9 000 €
- Fournitures administratives : 5000 € contre 8000 € en 2022
- Fournitures scolaires : 7500 € (éc primaire) + 3100 € (école maternelle)
- Au chapitre des services extérieurs 248 667 € contre 215 500 € en 2022**
- Contrat de prestation de service : 5 000 € (piégeage pigeons)
- Réparations bâtiments : 60 000 €
- Voiries : 5 000 €
- Assurance bâtiments : 27 000 €
- Fêtes et cérémonies + publications : 20 000 € sont inscrits (fête locale, concert du mois d'août, etc)
- 50 000 € de subventions aux associations
- les dépenses de personnel : 616 000 € charges comprises
- indemnités des élus : 60 000 € charges comprises
- impôts et taxes : 20 000 €

Recettes : 2 025 703 € inscrits

- Maintien des taux de la fiscalité au même niveau qu'en 2022.
- le produit attendu de la fiscalité (466 461 €) et des dotations/compensations (422 739 €),
- le fonds de solidarité de la CC Lot et Tolzac pour 120 000 €.
- Un excédent de fonctionnement de 502 918 € (contre 593 131 € en 2022).

Au titre des produits des services

- les régies (droits de place + stationnement au port + médiathèque)+cantine et garderie : 45 000 €
- les loyers pour 200 000 €

Investissement :

Dépenses : 2 197 830 € dont 1 114 500 € de restes à réaliser :

La municipalité de Castelmoron a choisi d'engager les programmes de travaux suivants :

- rénovation édifices religieux : 50 000 €
- Sécurisation des abords des établissements scolaires : 60 000 € (fin du programme de création de 2 parkings)
- Bornes à incendie : 30 000 €
- Eclairage court de tennis : 15 000 €
- Acquisitions d'immeubles et terrains : 140 000 € (CAPESPINE + terrains)
- Acquisition de matériels : 45 000 € (2 robots de tonte)
- Rénovation de l'hôtel de ville : 460 000 € (mise hors d'eau hors d'air et consolidations)
- Eclairage public : 20 000 € (remplacement luminaires énergivores)
- Aménagement du centre-bourg : 90 000 € (
- Ecole primaire : 70 000 € (menuiseries côté nord)
- Ecole maternelle : 70 000 € (volets roulants)
- Rénovation de la halle de sports : 601 000 €
- Equipements sportifs : 30 000 € (travaux de carrelage vestiaires rugby)
- Travaux divers : 40 000 €
- Salle socio-culturelle : 220 000 € (toitures + façades a minima)
- Plage camping berges : 21 000 € (escalier)
- Centre administratif : 150 000 € (toiture)
- Aménagements touristiques : 5 000 €

A noter le remboursement de l'annuité de 60 000 €

Recettes : 2 197 830 €

- 50 000 € de FCTVA
- 397 802 € de virement de la section de fonctionnement
- 623 200 € de subvention d'équipements
- 299 874 € d'excédents de fonctionnement capitalisés

+ l'excédent d'investissement reporté de 814 625 €,

Le budget Primitif principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2023 du lotissement des Caillabènes

Fonctionnement :

Dépenses : 308 228 € les travaux de voirie, coûteux, sont à prévoir cette année.

Recettes: 308 228 € vont permettre d'envisager de créer une extension du lotissement ; Loi Résilience va diminuer les surfaces constructibles de façon drastique dans les prochaines années, aussi, cette extension n'est pas garantie.

- 120 000 € de produit des ventes de lots
- 188 228 € d'excédents reportés

Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes: 0 €

Ce budget Primitif est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line LALAURIE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **0,00**
Recettes : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses : **308 228,00**
Recettes : **308 228,00**

Vote des taux d'imposition 2023 :

(délibération)

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré sur le taux d'imposition des taxes directes locales,

Décide de maintenir pour 2023 les taux d'imposition ci-après, qui intègrent la part départementale :

- Foncier bâti 6.65 + 27,33 = 33,98 %
- Foncier non bâti 35.58 %
- taxe d'habitation 10,79 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 18.21 %

et de les appliquer en les faisant figurer au cadre II de l'état de notification n°1259 des taux d'imposition de 2023.

Travaux en cours et projets:

⇒ Rénovation du château SOLAR/MAIRIE : le cabinet d'architecte THOUIN travaille sur le dossier d'appel d'offres ; la Fondation du Patrimoine a alloué au titre de la mission « Stéphane BERN » une subvention de 200 000 € sur 417 000 € de travaux ; une collecte de dons exigée par cet organisme sera mise en place prochainement ; elle recherche en parallèle des mécènes supplémentaires. Côté travaux : des prélèvements sont nécessaires dans le cadre des diagnostics amiante, plomb, etc sur les planchers, murs.

⇒ Rénovation énergétique des écoles : changement des menuiseries côté nord à l'école primaire ; pose de volets roulants à l'école maternelle ; dossier en cours d'étude ; demandes de subventions déposées.

Questions diverses

⇒ Rappel du marché gourmand le 13 mai 2023 organisé par la Chambre d'Agriculture, conjointement avec la commune pour la partie logistique ; Mme le Maire lance un appel au bénévolat auprès des élus pour garantir une bonne préparation. Mr MARROT donne rdv le samedi matin pour l'installation des tables etc.

⇒ L'association CastelEntraides vient de migrer en une sorte de comité des fêtes, elle pourra prendre part à l'animation du village à travers l'organisation de manifestations à définir.

⇒ Fête de la musique : cette année elle sera a priori le mardi 20 juin car le 21, un mercredi, les élèves de la chorale du collège ne seront pas disponibles.

⇒ Fête locale : 2^{ème} weekend de juillet comme d'habitude ; la buvette sera tenue par une association parmi les clubs de rugby, de foot, et l'association musiques en vallée du Lot, à tour de rôle.

⇒ Le festival des Fokloriades sera réduit à une soirée cette année, le 22 juillet ; son format n'est pas encore défini, il est possible que cela soit un repas avec une animation musicale.

⇒ Bodéga : vendredi 4 août.

⇒ Concert du 15 août : la commission jeunesse recherche un groupe

⇒ Forum des associations : cette année, il sera à la Base du Temple/Lot le 9 septembre, même jour que le rassemblement des véhicules anciens dans ce village

⇒ Caravane du sport : le 25 octobre. Les associations seront conviées

⇒ Octobre rose : date à fixer

⇒ Demande de soutien financier de l'école maternelle : voyage scolaire à Moirax, accord sur la prise en charge des frais de déplacement à hauteur de 619 €

⇒ Les 150 tréteaux fabriqués main sont arrivés et donnent visiblement toute satisfaction

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.